



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 15 avril 2022 – n°54/H030

COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS »

Réunion du 10 mars 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	28

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- 10 mars 2022 -

Président : Antoine BOZIO, Directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP)

Rapporteuses : Nathalie CARON, Sous-directrice des synthèses, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Pascal CHEVALIER, Chargé de la sous-direction de la statistique et des études, Secrétariat général, ministère de la Justice

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	5
I. POINT D'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DES PRODUCTEURS POUR 2022.....	5
II. LE SUIVI DU PARCOURS DES PERSONNES AGEES.....	7
III. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951) 21	
IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	22
CONCLUSION.....	26

Liste des participants

ADAM	Lorraine	PROGEDO
AUBERT	Patrick	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BARHOUMI	Meriam	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
BELMOKHTAR	Zakia	Ministère de la Justice
BERRY	Jean-Baptiste	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
BOISGUERIN	Bénédicte	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BOISSON-COHEN	Marine	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques
BRUTEL	Chantal	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
CAMBOIS	Emmanuelle	Institut national des études démographiques (INED)
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CARRERE	Amélie	Institut des politiques publiques
CHATAIGNON	Philippe	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance - Direction générale des finances publiques (DGFIP)
CHEVALIER	Pascal	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
COLIN	Paul	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DAUPHIN	Laurence	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
DEMOLY	Elvire	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ERB	Louis	Confédération générale du travail (CGT)
FAURE	Emma	Paris School of Economics - Université Paris 1
FILATRIAU	Olivier	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GONZALEZ-DEMICHIEL	Christine	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GUEDJ	Hélène	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
IASONI	Enzo	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
JACOB	Sylvia	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
JELINSKI	Charlène	Conseil départemental de l'Isère
JOURNOU	Claire	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
JUSOT	Florence	Université Paris Dauphine
MAKDESSI	Yara	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
MARTIN	Claude	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MICHAILESCO	Fabrice	Insee PACA
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PARENT	Marie-Christine	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Inspection générale
PIDERI	Vanessa	Défenseur des droits
PRAT	Isabelle	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
QUEVAL	Stéphanie	Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)
RENAUD	Thomas	Université Paris Dauphine
RICROCH	Layla	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études,

ROBERT DE MASSY	Béatrice	de l'évaluation et des statistiques (DREES) Défenseur des droits
SCHNEIDER	Faustin	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
SCHUHL	Pierrette	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
TOULEMON	Léa	École d'économie de Paris
TOUTLEMONDE	Fabien	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
VIGNOLLES	Benjamin	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
ZOLOTOUKHINE	Erik	PROGEDO

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence d'Antoine Bozio.

INTRODUCTION

Antoine BOZIO

Bonjour à toutes et à tous. Notre commission sera consacrée au suivi du parcours des personnes âgées avec trois présentations. Le service statistique ministériel de la santé et des solidarités évoquera le suivi statistique de la perte d'autonomie. Florence Jusot, de l'université Paris Dauphine, nous présentera ensuite l'enquête SHARE, cet outil longitudinal de suivi des parcours des personnes âgées. Enfin, Amélie Carrère, chercheuse à l'Institut des politiques publiques, dressera un état des lieux des connaissances et des points qui restent obscurs sur le suivi de la prise en charge humaine et financière de la perte d'autonomie.

En préambule, nous ferons un point traditionnel avec nos deux rapporteurs sur le programme de travail des producteurs pour l'année 2022. Enfin, nous examinerons ensemble les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 et les demandes d'avis d'opportunité sur des projets d'enquêtes statistiques.

I. POINT D'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DES PRODUCTEURS POUR 2022

Nathalie CARON, SSM Education

Nous évoquerons les nouvelles opérations retenues en 2022. Nous présenterons principalement celles qui s'inscrivent dans les avis de moyen terme de cette commission. D'autres opérations peuvent également s'inscrire dans les avis des autres commissions ou les avis généraux du Cnis.

La Direction statistiques, prospective et recherche de la CNAV continuera en 2022 d'adapter son système d'information statistique pour tenir compte d'une part de l'élargissement de son périmètre aux assurés qui relèvent du régime social des indépendants et d'autre part de l'arrivée du répertoire de gestion des carrières unique. En parallèle, elle devra faire évoluer les différents produits, indicateurs, bases, tableaux qu'elle fournit à ses partenaires, que ce soit l'Insee, la Drees, la direction de Sécurité sociale.

La Direction des statistiques, des études et des fonds de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole poursuivra l'enrichissement de son offre de données au CASD avec en particulier la mise à disposition de l'historique des bénéficiaires de retraites agricoles sur la période 2002-2020. Elle complétera aussi l'outil de diffusion cartographique GéoMSA avec de nouveaux indicateurs et de nouveaux rapports territoriaux. Elle poursuivra des approches big data pour éclairer les politiques publiques, en particulier sur la prévention en termes de santé et la détection de situations de fragilité.

Le Service des retraites de l'Etat poursuivra quant à lui ses travaux de refonte de son modèle de micro-simulation Pablo, permettant de projeter à l'échéance de 2070 les affiliés au régime ainsi que les pensionnés. Cette refonte bénéficiera des avancées des années précédentes sur les bases statistiques utilisées en amont de ce système, en particulier la base pensions et la base permanente des affiliés qui est désormais centrée sur l'individu, ce qui permet d'améliorer la connaissance des carrières et des droits acquis. Le détail des montants indemnitaires, ainsi que le calcul des cotisations seront également affinés dans le cadre de la refonte de Pablo.

Tous ces travaux s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'avis de moyen terme n°3 de la présente commission.

Pour répondre à l'avis de moyen terme n°4, la Depp poursuivra la réflexion menée sur l'élargissement de l'identifiant national élève (INE) avec en particulier, en 2022, l'immatriculation des élèves soumis à l'obligation d'instruction, que ceux-ci soient scolarisés dans les établissements privés hors contrat ou instruits en famille. En parallèle, elle commencera un travail de modernisation de son moteur d'appariement utilisé dans le cadre de la vérification et l'attribution de l'INE. Elle préparera aussi une enquête adossée au panel 2021 (dont l'opportunité sera demandée aujourd'hui) auprès des élèves désormais en classe de terminale pour éclairer leurs choix d'orientation passés, surtout au clivage de la troisième ou futurs avec

l'orientation vers le supérieur. La Depp poursuivra par ailleurs le suivi de son dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire qu'elle a mis en place en 2020.

Enfin, le dispositif InserJeunes co-construit avec la Dares, qui mesure l'insertion professionnelle des jeunes sortant de formation professionnelle de niveau CAP à BTS pour les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis montera en charge en 2022 avec la publication de nouveaux indicateurs d'insertion. En 2022, la Depp mettra à disposition un nouvel outil de cartographie interactive sur ses pages Web, permettant la visualisation et le téléchargement de nombreux indicateurs sur l'éducation à différentes mailles géographiques.

De son côté, le SIES poursuivra la rénovation et la conception de nouveaux indicateurs sur l'orientation en disposant en particulier de la seconde cohorte des bacheliers ayant connu la réforme et de nouveaux indicateurs sur la réussite, notamment en BTS. La refonte de la plateforme d'échange avec les établissements et les contrôles des données du dispositif SISE de remontées individuelles, sujets déjà engagés depuis 2021, se poursuivront en 2022.

L'API Statut Etudiant, sous maîtrise d'ouvrage du SIES, permettant de mettre le statut « étudiant » à la disposition des administrations et des entreprises à vocation de service public dans le cadre de « Dites-le-nous une fois » sera mis en production début 2022 sur le champ des établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et à de premiers fournisseurs de services. Ce service montera progressivement en charge en 2022 pour couvrir un champ plus large d'étudiants et d'autres utilisateurs.

A l'instar des travaux menés par la Depp avec InserJeunes, le SIES engage, en lien avec la Dares, un projet sur les trajectoires professionnelles des étudiants sortant de l'enseignement supérieur. Ce nouveau système d'information qui utilisera le service de l'Insee relatif au code statistique non significatif pour apparier les bases de la sphère éducation avec les bases de la sphère emploi devrait à terme remplacer les enquêtes actuelles sur l'insertion professionnelle menées par le SIES.

Enfin, conformément à l'avis de moyen terme n°5, la Depp poursuivra l'exploitation de son panel de personnels de l'Education nationale en fournissant de nouveaux indicateurs, de nouvelles études et analyses statistiques sur le parcours des enseignants. Elle lancera également en 2022 une nouvelle enquête sur le bien-être au travail des personnels de l'Education nationale exerçant dans les écoles et établissements scolaires, ainsi qu'une enquête de climat scolaire et de victimation réalisée auprès des enseignants du premier degré et des directeurs d'école.

Le SIES, afin de suivre les mesures d'impact de la loi de programmation et de la recherche procédera à de premières adaptations de son système statistique d'enquêtes, en particulier sur le suivi de l'insertion des docteurs.

Pascal CHEVALIER, SSM Justice

Les travaux présentés ici relèvent de l'offre de service public, ceux découlant de la demande de service public étant présentés en commission Démographie et questions sociales.

Le périmètre des travaux de la Drees évoluera fortement en 2022 avec le transfert de la gestion du répertoire FINESS vers l'agence du numérique en santé et la poursuite de l'abandon progressif du répertoire ADELI au profit du répertoire partagé des professions de santé, en contrepartie d'autres missions.

Dans le champ social, la Drees lancera en 2022 la collecte des enquêtes en ménages ordinaires et aidants de personnes résidant en ménage du dispositif d'enquêtes Autonomie et préparera la collecte en établissements. Elle débutera également la collecte des données individuelles de prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité qui constituera en particulier le volet des données administratives pour ce dispositif des enquêtes Autonomie. La Drees devrait par ailleurs développer fortement le recours au rapprochement de fichiers *via* le projet « code statistique non significatif » (CSNS) porté par l'Insee, qui permettra notamment de développer de nouvelles thématiques à l'intersection de plusieurs champs d'études, en particulier celui de l'incapacité avec l'enquête VQS. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'avis de moyen terme n°1 de la commission.

En lien avec l'avis n°2, la CNAF poursuivra en 2022 ses travaux d'expertise sur la possibilité d'une mesure régulière du non-recours à deux prestations, le RSA et la prime d'activité, en collaboration avec la Drees et le laboratoire d'économie de l'université de Paris Est Créteil. La Drees mènera de son côté des entretiens visant à analyser le recours à la complémentaire santé solidaire, en partenariat avec la Défenseure des droits. Elle prévoit également d'organiser un colloque sur le non-recours fin 2022. La CNAF procède par ailleurs à une modernisation de son système d'information décisionnel qui permettra à terme un accès à des données plus récentes, plus nombreuses et plus détaillées. En 2022, cette démarche mobilisera fortement une partie de ses équipes.

Dans le champ de la santé, la Drees préparera en 2022 la collecte prévue en 2023 des enquêtes auprès des structures d'urgences et de l'enquête de l'OCDE sur la qualité du suivi des patients par les médecins généralistes. Le volet français de cette enquête est en effet assuré par la Drees. Il est en lien avec l'avis de moyen terme n°9 de cette commission.

Alimentant les réflexions sur le suivi des parcours préconisé par l'avis n°6, les services statistiques ministériels de la Sécurité intérieure et de la Justice poursuivront en 2022 leurs travaux de mise en cohérence de leurs données dans le champ pénal sur quelques champs contentieux, en particulier les homicides, les morts violentes et la délinquance économique et financière, dernier sujet sur lequel les deux SSM sont régulièrement interpellés par le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB).

Par ailleurs, des travaux d'appariement entre les sources de ces deux services statistiques ministériels se poursuivent. La réflexion s'oriente dorénavant sur un chantier partagé de construction d'un dispositif de suivi longitudinal des procédures pénales afin de pouvoir les suivre tout au long de leur vie judiciaire. Une première étape de ce chantier pourrait s'appuyer sur les données disponibles actuellement dans les bases de deux ministères, en attendant la mise en place du projet de procédure pénale numérique (PPN).

Conformément à l'avis de moyen terme n°7, les deux SSM de la Sécurité intérieure et de la Justice ont pu aboutir début 2021 dans l'implémentation d'une nomenclature française des infractions, en particulier avec la nomenclature internationale. De premiers travaux seront menés en 2022 en lien avec cette nouvelle nomenclature. Le SSMSI publiera des comptages d'infractions avec le projet européen relatif à la production de données départementales sur la délinquance et l'exploitation de la base des saisies des avoirs criminels. Le SSM Justice publiera quant à lui des séries statistiques sur les condamnations.

Le SSMSI poursuivra la préparation de l'enquête en population générale Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) qui succède à l'enquête CVS et dont la première collecte est prévue en 2022. Le SSM Justice prépare de son côté une enquête sur les attentes des justiciables dans le domaine de la justice civile dont la collecte est prévue en 2023. Les avis d'opportunité de ces deux enquêtes seront présentés à l'occasion de cette session.

Enfin, conformément à l'avis de moyen terme n°8 de la commission, le SSM Justice continuera de travailler à la relance du panel des mineurs et à son élargissement aux jeunes de moins de 26 ans, le projet ayant pris du retard en 2021. La réflexion sera par ailleurs poursuivie en vue de développer les appariements de sources relatives à la justice avec les sources externes, en particulier les sources fiscales afin d'améliorer la connaissance des justiciables, conformément à l'avis n°7 de cette commission.

Vous trouverez l'ensemble des projets des producteurs dans les documents préparatoires qui vous ont été remis pour cette commission.

II. LE SUIVI DU PARCOURS DES PERSONNES AGEES

Antoine BOZIO

Dans ses précédents programmes de travail, notre commission avait marqué sa volonté de revenir sur le suivi statistique du parcours des personnes âgées. Le sujet de la bonne prise en charge des personnes en perte d'autonomie a donné lieu à plusieurs recommandations dans les rapports publics. Des progrès étaient attendus dans ce suivi statistique. Nous avons réuni trois intervenantes, que je remercie, pour nous apporter des éclairages sur les progrès accomplis et ce qui reste à faire, alimentant le débat de notre commission sur ce sujet.

II.1. Le suivi statistique de la perte d'autonomie : dispositifs historiques et nouveaux outils

Layla RICROCH, Drees

Je vous présenterai un panorama des sources statistiques sur la perte d'autonomie et mettrai l'accent sur deux enjeux : le suivi des parcours et les services à la personne.

En France, on dénombre 18 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, soit 27 % de la population. 96 % vivent en ménage. 630 000 personnes âgées sont accueillies dans 8 400 structures d'hébergement, hors résidence autonomie. Les résidences autonomie, tout comme les résidences seniors, sont comptabilisées par l'Insee comme des ménages ordinaires. Selon la définition retenue, entre 5 et 13 % des 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie. L'APA accordée pour la prise en charge de la dépendance à domicile ou en établissement bénéficie à 1,3 million de personnes, soit 7,6 % des 60 ans et plus. La prévalence varie bien évidemment avec l'âge, puisque cette aide concerne moins de 10 % des moins de 75 ans contre 50 % des 90-95 ans et même 75 % des 95 ans ou plus. 59 % des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile. Enfin, un senior à domicile sur cinq est aidé régulièrement pour les tâches du quotidien. Cette présentation n'abordera pas le sujet des aidants des personnes en perte d'autonomie.

Les grands dispositifs historiques

Parmi les grands dispositifs historiques figurent tout d'abord les grandes enquêtes décennales réalisées par l'Insee et la Drees au cours des dernières années : l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance au début des années 2000, l'enquête Handicap-Santé en 2008-2009 et les enquêtes CARE sur les 60 ans ou plus de 2014-2016. Tous ces grands dispositifs sont construits de la même façon. Ainsi, pour l'enquête CARE, une enquête filtre « Vie quotidienne et santé » réalisée auprès de 170 000 seniors dans les logements dits ordinaires permet d'obtenir des prévalences départementales de la perte d'autonomie. Nous y adossons une enquête en face à face en ménage ordinaire de 11 000 répondants et 6 000 aidants, ainsi qu'une enquête en institutions de 3 000 seniors répartis dans 600 établissements et 3 000 aidants.

Pour ces enquêtes en face à face, le questionnaire est relativement long, d'une heure en moyenne, et doit permettre de décrire finement les limitations, les restrictions d'activités, les conditions de vie, les aides reçues, ainsi que des éléments sur la santé grâce à l'appariement avec le SNDS. Enfin, ces données sont largement diffusées, que ce soit *via* le réseau Quételet ou le CASD. Ces grands dispositifs décennaux présentent une grande richesse des données, grâce à la longueur des questionnaires. En revanche, s'agissant d'enquêtes, ils ne portent que sur un échantillon avec un niveau géographique limité. Ainsi, l'enquête en ménage ordinaire n'a pas lieu dans tous les départements.

En parallèle des enquêtes, nous nous attachons à regarder les données administratives avec les remontées individuelles des bénéficiaires de l'APA et l'ASH. L'APA prend en charge la perte d'autonomie alors que l'ASH aide à la prise en charge des coûts d'hébergement dans les EHPAD. Nous disposons de deux catégories de remontées : les remontées administratives agrégées au niveau des conseils départementaux et les remontées individuelles que nous espérons obtenir à un rythme quadriennal. Les variables disponibles dépendent des systèmes d'information des conseils départementaux. Elles recouvrent une description des bénéficiaires (âge, sexe, ressources, vie en couple) et une description des plans d'aide (montant, aide humaine/technique, etc.). Ces remontées exhaustives des départements permettent d'effectuer des comparaisons départementales quand les départements remontent suffisamment d'informations.

Les données sont diffusées au CASD. Nous avons également mis à disposition des remontées floutées en ayant masqué ou modifié certaines variables pour protéger l'anonymat. Ces remontées individuelles présentent l'avantage de l'exhaustivité et de la géolocalisation des bénéficiaires. Cependant, elles nous offrent beaucoup moins d'informations, puisqu'elles se limitent aux variables intégrées dans les logiciels de gestion des conseils départementaux.

Toujours au titre des grands dispositifs historiques, les enquêtes EHPA auprès des établissements ont lieu depuis 1985, actuellement à un rythme quadriennal. La dernière édition a eu lieu en 2019. Elles portent uniquement sur les établissements d'hébergement et non les services. Les EHPAD, les résidences autonomie, les unités de soins de longue durée font partie du champ des établissements. Ces enquêtes comportent des questions sur l'établissement (taille, bâti, organisation, gestion, etc.). Des questionnaires recensent également l'ensemble des personnels avec des variables individuelles (sexe, âge, fonction,

diplôme). Le même exercice est mené pour les résidents (sexe, âge, niveau de dépendance, etc.). Au total, 11 000 établissements ont été enquêtés en 2019.

Ces enquêtes sont extrêmement sollicitées pour l'aide à la décision publique, surtout au cours des dernières années, notamment pour la crise sanitaire ou la revalorisation des personnels. Les données sont diffusées via le réseau Quételet, le CASD et nous nous interrogeons sur la possibilité de proposer des données floutées sur les résidents pour l'édition 2019. Ce dispositif présente lui aussi l'avantage de l'exhaustivité, puisque tous les établissements du champ sont enquêtés, avec des taux de réponse cependant un peu moins bons pour la dernière enquête 2019 collectée en 2020. Il permet aussi de mettre en lien les données sur les établissements, les personnels et les résidents dans une même enquête. Cependant, il ne dispose que d'une dizaine de variables individuelles pour les personnels comme pour les résidents.

L'enquête annuelle sur l'aide sociale des départements est menée auprès des départements depuis les années 1980. Les résultats de l'année N sont disponibles en fin d'année N+1. Cette enquête se révèle très riche. Néanmoins, les données sont agrégées, qu'il s'agisse du nombre de bénéficiaires ou des dépenses de prestations. Ces données sont ventilées par certaines caractéristiques sociodémographiques, mais nous ne disposons pas de données individuelles. Cette enquête est mobilisée pour le panorama annuel *L'aide et l'action sociales en France*. Nous diffusons des indicateurs redressés. La base de données brutes exhaustives est par ailleurs accessible en open data. Là encore, cette enquête présente l'avantage de l'exhaustivité, avec une granularité départementale et des séries longues. Cependant, ces données sont agrégées au niveau départemental.

Le modèle de micro-simulation Autonomix vise à connaître le reste à charge une fois pris en compte les dispositifs d'aides départementaux et les mécanismes fiscaux. Le champ couvre les personnes en ménage, en résidence autonomie et en établissement. En entrée de ce modèle, nous pouvons mettre soit les enquêtes décennales, soit les remontées individuelles et nous pouvons simuler la législation et les aides pour obtenir le reste à charge. Ce modèle a été ouvert en décembre 2021. Le code est en libre accès sur gitlab. Nous avons également la possibilité de faire tourner ce modèle sur les remontées individuelles floutées que nous avons mises en ligne. La force de ce modèle réside dans la diversité des données en entrée. Néanmoins, de nombreux modules sont encore en développement pour l'améliorer.

Enfin, le modèle Livia (Lieux de vie et autonomie) est un modèle projectif pour estimer le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans entre 2015 et 2050. Nous nous fondons sur les projections de personnes âgées dépendantes du modèle EP24 et nous les ventilons par lieu de vie et par niveau de perte d'autonomie. Ce modèle peut être utilisé de deux façons : soit nous raisonnons à comportement inchangé d'entrée en institution par rapport à aujourd'hui et nous estimons le nombre de places en EHPAD nécessaires au vu des évolutions démographiques, soit nous fixons un nombre de places en EHPAD et nous évaluons le nombre de personnes qui doivent basculer sur le domicile pour tenir compte des évolutions démographiques. Ce modèle permet d'avoir une maille départementale, mais certaines hypothèses restent à affiner. Si les résidences seniors se développent, que des modifications interviennent dans le recours à l'EHPAD par exemple, il faudra modifier nos hypothèses.

Les nouveaux dispositifs

S'agissant des nouveaux dispositifs, l'enquête Autonomie constitue la nouvelle version du dispositif décennal. L'enquête filtre VQS a été collectée en 2021. Nous visions 340 000 personnes. Pour l'instant, nous avons recensé 290 000 répondants en métropole et 20 000 dans les DOM, mais nous n'avons pas encore reçu l'ensemble des questionnaires. Sur cette enquête filtre, nous adosserons une enquête en ménage ordinaire avec 23 000 personnes et 9 000 aidants. En parallèle, nous mènerons une enquête dans les établissements « historiques », c'est-à-dire les établissements pour personnes âgées et personnes handicapées. Contrairement à l'enquête CARE dédiée aux 60 ans et plus, cette enquête couvre l'ensemble des âges. De nouveaux établissements seront interrogés. Nous souhaitons en effet enquêter dans les prisons, les établissements de protection de l'enfance et les établissements de santé mentale pour essayer de couvrir l'ensemble du champ.

Nous voulons par ailleurs renouveler l'exercice des remontées individuelles APA/ASH sur l'année 2021 et l'enrichir de nouvelles prestations, que ce soit la PCH, les données des caisses de sécurité sociale ou les variables fiscales disponibles dans FIDELI. Cet élargissement a pour but d'éclairer les cumuls d'aides, les bascules d'une prestation à une autre et de pouvoir apparier ces données administratives à l'enquête Autonomie pour avoir une vue complète et mettre en regard la déclaration des restrictions et limitations

d'activités par les individus avec les dispositifs d'aide qu'ils vont solliciter. Nous remonterons les années 2018, 2019, 2020 et 2021. La Drees pourrait ne prendre en charge que le redressement de l'année 2021, mais toutes les données recueillies seront mises à disposition auprès du CASD.

Au niveau des établissements, la base BADIANE doit permettre de regrouper dans une même base de données les informations disparates qui existent sur le champ des établissements. Ces données sont nombreuses, issues de différents partenaires, que ce soit les prix, les données comptables et les descriptions fines des dépendances et des maladies des résidents venant de la CNSA, le tableau de bord de l'ATIH pour lequel nous formulons une demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 qui sera examinée au cours de cette séance, les données de la CNAM qui permettent de savoir si les personnes résident dans un établissement, la DSN pour connaître au mieux les salariés, les données de la crise sanitaire, les données de FIDELI sur lesquelles la Drees mène actuellement des travaux méthodologiques pour repérer chaque EHPAD et chaque résidence autonomie afin d'obtenir plus d'informations sur les revenus des résidents. Nous souhaitons mettre à disposition cette base de données au fur et à mesure des enrichissements. Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur les EHPAD.

Les enjeux

Nous souhaiterions réaliser des investissements méthodologiques, car nous manquons de connaissance sur deux domaines : le suivi des trajectoires et les services à la personne.

Sur les trajectoires, les enquêtes Care prévoient un suivi de mortalité sur 15 ans, ce qui peut permettre de mieux connaître les facteurs de mortalité. Grâce à cette enquête, nous connaissons aussi le suivi, un an avant l'enquête, des consommations de soins ce qui permet de voir les épisodes médicaux aigus avant l'entrée en établissement par exemple. Nous pouvons par ailleurs chaîner l'enquête filtre VQS avec l'enquête en ménage, qui présentent entre 9 mois et un an d'écart, ce qui permet d'observer une évolution de la dépendance. Nous pourrions faire de même avec l'enquête VQS et l'enquête Autonomie à venir. Enfin, grâce au code statistique non signifiant, nous pourrions apparier l'enquête Care en ménage de 2015 avec les remontées individuelles des prestations sur l'APA de 2017 pour regarder les caractéristiques des individus. Le code statistique non signifiant va permettre aussi d'apparier nos remontées individuelles de 2017 avec les remontées de 2021 et nous pourrions enrichir ces deux volets avec des données de panel, comme l'échantillon démographique permanent. La durée moyenne de l'APA étant de 3,5 ans, il faudra sans doute aller rechercher de l'information dans les années 2018-2020.

Nous pouvons également suivre les trajectoires grâce aux appariements des enquêtes Autonomie. Cette année, l'enquête filtre VQS sera appariée avec les fichiers fiscaux et sociaux, le suivi de la mortalité. Nous essaierons aussi d'obtenir une fenêtre plus grande de remontées d'informations sur la consommation de soins. Nous voulons apparier cette source avec les données de retraite, les données sur les bénéficiaires des minima sociaux, ou la DSN pour étudier le parcours des individus et caractériser leurs conditions de vie.

Il existe un panel pour suivre plus précisément les trajectoires, l'ENEAS (échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors), mais nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'avancer sur le sujet jusqu'à présent. Ce panel a pour but de dessiner la trajectoire à travers des points réguliers dans les remontées individuelles sur l'APA, le suivi de la mortalité et d'étudier le passage en établissement en utilisant aussi les prestations logement. Nous pourrions réaliser des études comme l'impact du veuvage ou d'une hospitalisation dans le passage en établissement par exemple. Pour l'instant, nous éprouvons encore des difficultés à concevoir le panel, concilier l'utilisation du CSNS avec le passage par l'algorithme FOIN pour accéder aux données Resid ESMS qui permettent de connaître la date d'entrée en établissement.

S'agissant des services à la personne, nous disposons déjà de certaines informations par le biais de la base NOVA sur les organismes qui se rendent à domicile, des fichiers des particuliers employeurs, des données de l'URSSAF Caisse nationale et des enquêtes auprès des collectivités locales. Nous devons encore expertiser plusieurs projets pour améliorer la connaissance. Nous pouvons notamment penser à des modules complémentaires aux enquêtes annuelles sur les collectivités locales. Nous pouvons aussi essayer d'agrandir le champ de l'enquête EHPA pour travailler sur les services ou mettre en place un système de remontée des données de gestion de ces services à la personne. Il restera cependant toujours le problème du suivi individuel et de l'appariement des informations sur la personne aidée et le service qui apporte l'aide.

Enfin, pour améliorer le suivi des trajectoires, nous pourrions développer les remontées d'informations d'état civil ou du NIR dans les fichiers d'enquête type EHPA ou dans les fichiers administratifs comme le fichier

GALAAD de la CNSA. Nous pourrions aussi essayer d'obtenir de la CNSA des informations identifiantes en dehors de son système d'information. Le SI MDPH qui regroupe les demandes auprès des MDPH par exemple contient bien le NIR, mais nous ne pouvons pas l'apparier avec d'autres éléments en dehors de la CNSA et nous ne pouvons donc pas nous en servir pour l'instant dans nos appariements. Nous pourrions par ailleurs imaginer de panéliser nos enquêtes VQS si nous les réalisons tous les quatre ans. Nous pourrions aussi nous appuyer sur le panel SRCV en augmentant l'échantillonnage sur les âges plus élevés pour mieux cerner la perte d'autonomie. Nous pourrions enfin favoriser les enquêtes longitudinales comme SHARE en augmentant la taille de l'échantillon ou en favorisant les appariements à partir de ces enquêtes pour augmenter la richesse des informations.

II.2. SHARE : un outil longitudinal européen pour observer l'entrée en dépendance, ses déterminants et sa prise en charge

Florence JUSOT, Paris Dauphine

Je vous remercie de m'avoir invitée pour vous présenter le dispositif SHARE, Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe. J'aborderai les différentes caractéristiques de cette enquête et les éléments qui pourraient être envisagés pour augmenter son utilisation et mieux appréhender le processus de vieillissement.

L'enquête SHARE concerne aujourd'hui les personnes de 50 ans et plus vivant en ménage ordinaire ainsi que leur conjoint. Cette enquête est européenne et internationale. Lorsque nous avons démarré le projet en 2004, 11 pays y participaient. Aujourd'hui, 28 pays y prennent part, les Etats membres de l'Union européenne, la Suisse et Israël. De plus en plus d'enquêtes sœurs se développent également à travers le monde. Initialement, SHARE avait pour enquête « mère » HRS aux Etats-Unis. De nombreuses enquêtes longitudinales sur le vieillissement ont été produites et nous permettent aujourd'hui de faire des comparaisons extrêmement larges avec des pays d'Asie, d'Amérique du Sud, etc., ce qui fait de SHARE un outil particulièrement adapté aux comparaisons internationales et à l'évaluation des politiques publiques par la comparaison des résultats de systèmes très différents, notamment dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées. L'Université Paris Dauphine a mené par exemple des travaux comparatifs avec la Chine grâce à l'enquête CHARLS ou avec le Japon et son enquête JSTAR.

Cette dimension européenne exige une méthodologie particulière. Cette enquête s'avère assez contrainte, puisqu'il faut en assurer l'harmonisation au niveau européen. La gouvernance est européenne. Nous faisons partie d'un consortium européen et des chercheurs de différentes enquêtes, notamment HRS font partie du conseil scientifique. Le questionnaire est lui aussi défini au niveau européen par le Questionnaire Board, et nous harmonisons les modes de collecte, l'organisation du terrain, les post-traitements des données, ainsi que la politique de valorisation et de mise à disposition des données.

Nous conservons malgré tout quelques variations nationales, que ce soit en matière de financement ou de participation, certains pays n'ayant pas participé à toutes les vagues. Il existe aussi des différences sur les bases de sondage, avec un impact sur les appariements. Certains pays mobilisent en effet des données de registres quand d'autres utilisent de grands échantillons ou les données du recensement. Les pays peuvent par ailleurs introduire des questionnaires papier complémentaires (ou « drop-off ») pour ajouter des questions sur des sujets d'intérêt pour la politique publique nationale. Enfin, quelques latitudes sont laissées aux pays participants sur l'opérationnalisation du terrain, notamment le nombre d'enquêteurs.

Dix vagues étaient prévues dans le projet SHARE initial. Nous collectons actuellement la neuvième. La dixième est prévue en 2024. En dehors de ces dix vagues, nous avons réalisé des enquêtes additionnelles, notamment dans le cadre de la crise Covid, avec deux enquêtes spécifiques intercalaires. Nous avons posé des questions sur les symptômes spécifiques, la vaccination, les conséquences de la pandémie sur la vie des seniors et leur prise en charge. Nous conduirons prochainement une enquête additionnelle sur un sous-échantillon sur le dépistage de la démence. Par ailleurs, nous définissons actuellement un projet SHARE 2.0, une nouvelle cohorte qui serait mise en place à partir de 2026.

Il s'agit d'une enquête longitudinale. Nous essayons donc de suivre les personnes en cas de déménagement, mais aussi en cas d'entrée en EHPAD. Aujourd'hui, nous observons un déficit de questionnaires en EHPAD et nous souhaitons améliorer le suivi en EHPAD à l'avenir, en prévoyant éventuellement un échantillon intégrant dès le départ des personnes résidant en EHPAD. Nous suivons aussi les ex-conjoints en cas de séparation. Ce suivi longitudinal est élaboré grâce à des questionnaires

rétrospectifs posés à deux reprises, en vague 3 et en vague 7, afin d'obtenir des données depuis l'enfance. Enfin, en cas de décès, les conjoints et proches survivants sont également interrogés afin de nous donner des informations sur la fin de vie des personnes. Même si elle présente une dimension longitudinale, cette enquête a une volonté d'être représentative de manière transversale afin de réaliser des photographies régulières, tous les deux ans, et de produire des indicateurs statistiques utilisés par l'OCDE ou Eurostat. Nous devons donc rafraîchir nos échantillons régulièrement pour qu'ils soient représentatifs.

Le nombre de pays participants a fortement varié selon les éditions, modifiant donc la taille totale de l'échantillon. Même si cette enquête est essentiellement réalisée en face à face, les deux enquêtes Covid menées en 2020 et 2021 ont été passées par téléphone, le contexte de la pandémie ne permettant pas de faire du face à face. Pour le projet SHARE 2.0, nous envisageons d'utiliser une méthode mixte, en alternant les enquêtes SHARE en face à face qui conserveraient la dimension de panel longitudinal pour suivre les individus et des enquêtes plus spécifiques par téléphone, voire par internet qui pourraient aborder des sujets différents, en fonction des urgences ou des questionnements.

L'enquête SHARE est multidisciplinaire, tout comme l'équipe académique qui en compose le questionnaire (économistes, sociologues, démographes, médecins, épidémiologistes, psychologues sociaux). De ce fait, cette enquête est riche sur différentes dimensions, alors que les enquêtes santé peuvent se révéler très riches sur les sujets de santé, mais moins sur des questions concernant le revenu ou la retraite. Cette enquête a permis par exemple d'apporter de nombreux éléments sur les liens entre la santé et le travail ou le passage à la retraite. Elle comporte un questionnaire important sur la perte d'autonomie, la fragilité et la manière dont sont prises en charge les personnes âgées, que ce soit par des informations sur l'aide formelle ou informelle. Elle a aussi pour caractéristique de poser des questions aux personnes sur l'aide qu'elles fournissent, ce qui a permis d'étudier par exemple les conséquences de l'aide informelle sur l'état de santé ou le travail des aidants.

Enfin, même si elle est réalisée initialement par des chercheurs pour effectuer des recherches sur le processus de vieillissement et les conditions de vie des seniors, cette enquête a pour volonté d'aider la politique publique par des comparaisons internationales entre des pays ayant différents systèmes ou ayant mis en place certaines politiques à des dates différentes. En France, au titre des questionnaires papier, nous avons posé des questions additionnelles en vagues 8 et 9 sur l'APA, la complémentaire santé solidaire (CSS) et les ALD, ainsi que sur certaines préférences pouvant expliquer les choix d'assurance dépendance et d'assurance santé. Au sein du questionnaire SHARE, des modules spécifiques peuvent être posés en plus du questionnaire longitudinal pour explorer des questions particulières qui peuvent aider à orienter la politique publique. A ce titre, le consortium SHARE a la volonté de mener des travaux de valorisation de l'enquête à destination du public plus institutionnel.

En France, les données sont collectées par la société Kantar qui envoie directement ces données au Center data à Tilburg. Paris Dauphine ne possède pas les données, ce qui permet d'avoir un dispositif très sécurisé. Ces données sont en open data. Les utilisateurs, obligatoirement académiques ou institutionnels, peuvent formuler une demande pour un usage non commercial de ces données directement au Center data.

Vous nous avez demandé de réfléchir aux actions à mener pour que cette enquête soit plus utilisée. Cette enquête est quand même assez utilisée aujourd'hui. De nombreux travaux sont menés sur cette base, notamment en France, avec 250 publications à notre connaissance. Nous recensons par ailleurs 14 000 utilisateurs à travers le monde, dont 682 utilisateurs français ou appartenant à des institutions françaises. Le projet SHARE 2.0 est en cours de définition. Nous resterons sur les mêmes classes d'âge et sans doute un échantillon de même taille, en raison des budgets dont nous disposons. Nous changerons en revanche de base d'échantillonnage en passant à FIDELI, ce qui facilitera les appariements à l'avenir. Nous envisageons également de mieux intégrer les personnes vivant en institution. Nous allons développer le multimode et nous réfléchissons aux appariements possibles avec des données administratives. Pendant la dixième vague de SHARE, nous réfléchissons à la construction de cet appariement pour que SHARE 2.0, si cette étude de faisabilité se révélait positive, puisse être totalement apparié. Ce travail est favorisé par le fait que l'équipe SHARE appartient désormais à l'Institut Santé numérique en société de Pari Santé Campus.

Trois pays ont déjà procédé à des appariements, l'exercice ayant été facilité par leur base de sondage initiale, notamment le fait que certains pays utilisent des données de registre. En France, nous avons essayé de réaliser un appariement pour la vague 6 de SHARE avec les données sur les décès du CépiDC. La démarche s'est révélée peu concluante, car nous n'avions pas de données sur le jour exact de naissance

et la commune de naissance. Pour la vague 10, il faudrait que nous demandions à l'Europe le droit d'ajouter ces informations, mais il ne faudrait pas que cela décourage nos enquêtés.

Les enjeux de ces appariements sont nombreux. Nous devons apparier SHARE à des données avec un échantillon exploitable pour que l'exercice ait véritablement un apport. Il faudrait ainsi vérifier le nombre de bénéficiaires de l'APA dans l'enquête SHARE par exemple. Nous devons aussi déterminer si un appariement avec les données de l'APA apporterait quelque chose si nous demandions dans chaque enquête de quel dispositif typiquement français les personnes sont bénéficiaires. Le coût additionnel de ces appariements se pose également. Il n'est pas nécessairement prévu aujourd'hui. Nous faisons partie d'une Equipex LifeObs d'ordre surtout méthodologique. Il nous permettra d'étudier la faisabilité, mais je ne suis pas certaine qu'il nous permettra de supporter le coût de tous les appariements. Nous devons aussi demander le consentement des enquêtés pour cet appariement. Il faut donc s'interroger sur l'impact que cela pourrait avoir sur les taux de réponse à l'enquête. Demander le NIR me semble peu envisageable. Poser des questions sur des éléments permettant de reconstituer le NIR serait sans doute plus facile à faire comprendre à nos enquêtés.

Cette enquête étant européenne, les données sont détenues au niveau européen. La négociation et la contractualisation devront donc nécessairement se faire entre les administrations françaises et ces institutions (SHARE-ERIC et Center Data). Cette démarche pose par ailleurs des questions de conservation et d'accès aux données. SHARE est aujourd'hui en open data. Comment les utilisateurs auraient-ils accès à ces données ? Devraient-ils en faire la demande au Comité du secret ou à la CNIL, passer par le CASD ? Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les données administratives de l'Allemagne, du Danemark et des Pays-Bas sont en open data. Enfin, ces appariements permettraient certainement de réaliser des recherches très intéressantes, mais j'ignore s'ils augmenteraient de manière spectaculaire le nombre d'utilisateurs.

Dans ce contexte, nous nous proposons d'étudier cette faisabilité d'appariement avec les données de FIDELI, puis avec les autres échantillons.

II.3. Suivi de la prise en charge humaine et financière de la perte d'autonomie des personnes âgées : état des lieux et perspectives

Amélie CARRERE, Institut des politiques publiques

Pour comprendre le parcours des personnes âgées, au-delà de regarder les personnes âgées elles-mêmes, il est nécessaire de cerner l'environnement dans lequel elles vivent, puisque cela peut influencer leur connaissance sur les dispositifs de prise en charge, leur accès à la prise en charge et leur consommation de soins. Suivre le parcours des personnes âgées signifie aussi suivre leur environnement et leur contexte. Ce contexte est composé de trois groupes : les acteurs et les institutions publics, les structures d'aide et le personnel qui exerce une activité d'aide auprès des personnes âgées.

S'agissant des acteurs et institutions publics, les institutions locales ont une certaine autonomie sur leur territoire pour accompagner les personnes âgées, les orienter vers des solutions d'accompagnement et financer leurs dépenses. Même s'il existe un cadre légal national pour la prise en charge (crédit d'impôt, exonération de charges, barème APA, etc.), les instances locales ne réagissent pas de la même façon à ce cadre et implémentent une politique territoriale différente.

Nous avons tendance à placer les départements au centre de la prise en charge de la perte d'autonomie, puisqu'ils sont les chefs de file de l'action sociale, notamment auprès des personnes âgées. Néanmoins, d'autres instances publiques jouent un rôle non négligeable. Ainsi, les communes et agglomérations octroient des financements et gèrent les centres locaux d'action sociale (CCAS). De même, des organismes en région comme les caisses régionales de l'assurance vieillesse, les CARSAT, réalisent des évaluations des besoins des personnes âgées moins dépendantes et leur attribuent des aides. Enfin, les agences régionales de santé contrôlent les établissements médicosociaux et sociaux, ainsi que le secteur médical.

Chacune de ces instances publiques possède un maillage territorial différent, un mode de coordination différent, des budgets différents, un personnel différent en nombre comme en qualifications, mais aussi des préférences politiques différentes. De ce fait, elles implémentent une prise en charge différente sur leur territoire. Tous ces éléments peuvent contribuer à faciliter ou freiner le parcours de soin et d'accompagnement des personnes âgées selon le territoire où elle réside.

S'agissant des structures et des personnels d'aide, la prise en charge de la perte d'autonomie est multiple. Tous professionnels confondus, 715 000 professionnels à temps plein en France métropolitaine exercent une activité d'aide auprès des personnes âgées, mais ces professionnels sont très divers, que ce soit en termes de métier (infirmières, aides-soignantes, auxiliaires de vie, aides ménagères, femmes de ménage), en termes de lieu d'exercice (à domicile, en établissement). Ces professionnels peuvent être rattachés à des structures (services d'aide à domicile, services de soins infirmiers à domicile, établissements d'hébergement pour personnes âgées, résidences autonomie), exercer en libéral ou être employés directement par les personnes. Enfin, ils exercent des activités différentes (soins ou tâches domestiques). De ce fait, ces professionnels ont un coût différent et sont financés différemment. Tous ces éléments contribuent à façonner les choix de prise en charge que vont faire les personnes âgées.

En France métropolitaine, nous comptons 15 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus en 2015, dont 15 % aidées par un professionnel à domicile ou en établissement et 8 % bénéficiant de l'APA. Selon une estimation de la perte d'autonomie grâce à l'enquête Care en ménage et en institution, nous comptons environ 1,9 million de personnes âgées de 60 ans ou plus dépendantes. Or toutes ne recourent pas à de l'aide professionnelle à domicile ou en établissement ni ne bénéficient de prestations comme l'APA, puisque nous ne recensons que 840 000 bénéficiaires. Pour comprendre les raisons pour lesquelles ces personnes dépendantes ne recourent pas aux dispositifs mis à leur disposition pour prendre en charge leur perte d'autonomie, nous avons besoin de données de contexte.

S'intéresser au suivi de la prise en charge permet tout d'abord d'obtenir des informations sur cette prise en charge, modéliser les décisions publiques. Les départements font face à des contraintes budgétaires et des caractéristiques de leurs administrés différentes. Disposer d'éléments de contexte sur chaque département permet d'appréhender les décisions politiques et de comprendre les choix en termes de financement de la perte d'autonomie ou de développement d'une certaine offre sur le territoire.

S'agissant des professionnels et des structures d'aide, nous pouvons aussi nous intéresser au modèle économique du secteur du grand âge, un pan qui a été très peu étudié jusqu'à présent par manque de données. Avec l'affaire Orpéa, le modèle économique des établissements a été très largement évoqué. Or nous avons assez peu de données pour vraiment analyser le marché du grand âge, comprendre la concurrence qui existe au sein d'une même modalité de prise en charge, entre les modalités, les entrées et les sorties sur ce marché, les salaires dont bénéficie le personnel, le coût payé par les personnes elles-mêmes, les bénéfices de ces structures.

Enfin, disposer d'informations sur la prise en charge de la perte d'autonomie permet aussi de contextualiser les parcours des personnes âgées, notamment en termes de mobilité résidentielle, soit vers un autre logement ordinaire, soit vers un établissement. Ces informations permettent de comprendre si cette mobilité reflète un manque d'offre sur le territoire ou des choix personnels. Elles permettent aussi de comprendre les choix individuels de prise en charge et questionner la sensibilité de la demande face à un ensemble d'éléments (quantité d'offre, prix, etc.). Avec ces données contextuelles, nous pouvons mener une approche territoriale et temporelle très fine.

Avec Emmanuel Cambois et Roméo Fontaine, nous menons actuellement une étude pour comprendre l'évolution du recours à l'institution entre 2008 et 2015. Nous avons constaté que les déterminants du recours à l'institution avaient évolué au cours du temps et qu'il n'est pas possible actuellement de comprendre si ces évolutions reflètent des choix individuels, de l'offre disponible ou de politiques publiques qui auraient évolué différemment au cours du temps. En effet, nous n'avons pas suffisamment de profondeur temporelle dans les données contextuelles pour remonter jusqu'en 2008, notamment sur l'aide à domicile. Les nouvelles données issues notamment de l'enquête Autonomie rendront peut-être l'exercice possible.

Pour comprendre les différences géographiques de recours à l'institution, nous avons réalisé une étude à offre équivalente, avec des données contextuelles départementales. Le fait d'ajouter ces données contextuelles permet de mieux comprendre les mécanismes. Nous observerions ainsi une homogénéisation du recours à l'institution si l'offre était identique sur tous les territoires. Nous ne pouvons cependant pas effectuer une analyse très fine, les données que nous avons mobilisées ne permettant d'approcher le contexte qu'au niveau départemental. Or il existe des différences à l'intérieur même des départements en termes d'offre de prise en charge.

Une première recommandation consisterait à diffuser les codes des communes de résidence actuelles ou avant l'entrée en établissement des individus interrogés dans les enquêtes. Cette insertion est de plus en plus réalisée, notamment dans les enquêtes Care, Autonomie. Il faudrait cependant la généraliser. La Drees a développé des indicateurs d'accessibilité potentielle localisés au niveau communal. Nous avons calculé les indicateurs de densité d'offre pour l'année 2015 pour trois types d'offres : les services d'aide à domicile qui proposent une activité d'aide auprès des personnes âgées à domicile, les établissements d'hébergement pour personnes âgées et les résidences autonomie. Ces indicateurs sont diffusés en open data, pour chaque commune de France métropolitaine.

Ces travaux seront poursuivis, puisqu'un partenariat a été noué entre l'Institut des politiques publiques et la Drees pour étendre le périmètre, surtout pour l'aide à domicile, en intégrant les infirmières libérales qui exercent une activité auprès des personnes âgées, les services de soins infirmiers à domicile, etc. Par ailleurs, nous avons pour ambition de construire un indicateur global de toute cette offre au niveau communal pour mesurer l'accessibilité globale à l'offre de prise en charge pour les personnes âgées. Or sans le code commune dans les enquêtes, nous ne pourrions pas contextualiser la prise en charge. Les codes sources seront mis à disposition pour que les administrations publiques et les chercheurs s'emparent de cet outil pour construire d'autres indicateurs contextuels au niveau communal. Par ailleurs, les programmes seront automatisés pour produire ces indicateurs de façon régulière.

Il existe d'autres sources, que j'ai réparties en trois grands groupes : des données publiques sur la prise en charge, diffusées et accessibles à l'ensemble des personnes qui le souhaitent, des données dont l'accès est plus difficile, et des données privées.

S'agissant des données publiques, des données sur les finances locales des départements de 2011 à 2021 diffusées par la Direction générale des collectivités locales donnent des informations sur les recettes et les dépenses des départements, notamment les dépenses spécifiques pour les personnes âgées. Ces données peuvent bien évidemment être complétées par les données de l'enquête Aide sociale auprès des conseils départementaux qui existe depuis 1999 et nous renseigne sur les bénéficiaires et les dépenses d'aide sociale, mais aussi sur le personnel de l'action sociale et médicosociale dans le département. Par ailleurs, ces informations peuvent être complétées par des données sur la façon dont les départements tarifent les services d'aide à domicile, avec la base de données SolvAPA de la Drees. Construite en 2015, cette base n'a pas été reconduite à ma connaissance. Elle permettait d'obtenir des informations très pertinentes sur le fonctionnement des départements. Enfin, l'enquête Action sociale des communes et intercommunalités (ASCO) de la Drees représente un peu le parallèle de l'enquête aide sociale auprès des conseils départementaux et étudie les actions des communes et intercommunalités auprès des personnes en général.

D'autres données publiques sont plus difficiles d'accès. Parmi elles, la base de données NOVA a permis de construire les indicateurs d'accessibilité aux services d'aide à domicile. Cette base est gérée par la Direction générale des entreprises. Elle est exhaustive sur le champ des services d'aide à domicile, même ceux qui n'exercent pas d'aide auprès des personnes âgées. Elle comprend un ensemble de données sur ces services (nombre d'intervenants, nombre d'heures par type d'activité, masse salariale, statut juridique des services) avec un identifiant qui permet un suivi longitudinal sur la durée de vie de ces services. Or pour l'instant cette base de données n'est accessible que de la Drees et la Dares, mais pas des chercheurs pour lesquels elle se révélerait pourtant très utile.

De même, les données de l'URSSAF Caisse nationale sur les particuliers employeurs permettent de distinguer l'aide effectuée auprès des personnes de 70 ans ou plus ou des bénéficiaires de l'APA, puisqu'il existe des exonérations différentes pour ces profils, mais là encore elles restent difficilement accessibles. La CNAV et la MSA fournissent aussi des informations sur les pensions de retraite et d'autres prestations, notamment l'allocation attribuée aux personnes âgées non dépendantes pour payer l'aide à domicile. Pour examiner la complémentarité ou le basculement entre action sociale et APA, ces données seraient très intéressantes. Or elles ne sont pas diffusées actuellement et même la Drees ne dispose pas de ces informations qui restent internes à la CNAV et la MSA. Cette action relève des caisses régionales et la remontée d'informations au niveau national s'avère plus difficile.

La Drees a eu accès au tableau de bord de l'ATIH qui donne la situation annuelle des établissements sociaux et médicosociaux grâce à l'article 7bis de la loi de 1951, ce qui lui permettra de construire la base de données BADIANE qui sera sans doute accessible aux chercheurs. Enfin, sur les données de santé, de nombreux appariements sont effectués avec les données. Même si l'accès reste difficile, il est possible.

Enfin, face à un important manque de données, les chercheurs sont contraints de construire leurs propres bases de données. Ainsi, l'équipe MODAPA coordonnée par Agnès Gramain a réalisé des enquêtes auprès des départements pour recueillir des informations sur la tarification des services d'aide à domicile proposés par ces derniers. Ce dispositif a d'ailleurs inspiré l'enquête SolvAPA de la Drees. Louis Arnault et Robin Hégé ont également envoyé de demandes pour obtenir des informations sur la complexité des dossiers d'APA selon les départements. La Fondation Médéric Alzheimer a réalisé une enquête sur la composition des équipes médicosociales dans les départements pour déterminer les qualifications des personnes chargées de l'évaluation à domicile pour donner droit à l'APA. Ces données sont riches, mais elles restent uniquement accessibles à la Fondation.

Par ailleurs, certains chercheurs demandent directement des données administratives aux services d'aide à domicile ou aux départements pour mener leurs propres études sur un territoire particulier. Enfin, la Fédération française des services à la personne et de proximité a réalisé une étude sur la tarification des services, qui constitue un peu pendant de l'enquête SolvAPA de 2015.

En conclusion, mes recommandations se révèlent assez simples. Il s'agit de diffuser le code commune de résidence des personnes âgées dans les données d'enquête pour que chaque chercheur puisse effectuer son enrichissement à façon sans forcément passer par des appariements de données et donner un peu plus de contexte au parcours des personnes âgées, continuer la production d'indicateurs contextuels d'offre comme le fait la Drees ou sur la tarification des services et des établissements, ainsi que sur les acteurs publics, et enfin ouvrir l'accès aux chercheurs d'autres données, notamment les données de l'ACOSS, des caisses de retraite et la base NOVA.

II.4. Débat avec la salle

Antoine BOZIO

Merci à nos trois intervenantes pour leur exposer. Je vous propose maintenant d'ouvrir le débat.

Emmanuelle CAMBOIS, Ined

Sur l'enquête VQS, avez-vous introduit un tronc commun des ménages pour obtenir des informations sociodémographiques sur les répondants ? Dans les versions précédentes, ce n'était pas le cas, puisque cette enquête servait de filtre à une autre où ces données de tronc commun étaient disponibles. Or l'enquête VQS en elle-même a son intérêt et nous étions un peu frustrés de ne pas disposer de ces informations.

Layla RICROCH

Non, il n'est pas prévu de tronc commun des ménages dans l'enquête VQS. Les questions devaient tenir dans un questionnaire recto verso. Nous interrogeons cependant tous les membres du ménage. Surtout, contrairement aux éditions précédentes, l'enquête VQS sera appariée à de multiples sources de données, ce qui permettra de reconstituer le contour des ménages.

Emmanuelle CAMBOIS

Nous nous demandions aussi si dans les évolutions et perspectives, nous ne pourrions pas imaginer de reprendre la formule de la 1^{ère} édition de VQS, qui a précédé l'enquête Handicap dans les années 2000, avec une enquête adossée au recensement. N'y gagnerions-nous pas beaucoup en information si nous concevions une enquête VQS qui viendrait en alternance de l'enquête Famille et logement qui est elle-même adossée au recensement ? Cette démarche permettrait de disposer de toutes les données du recensement, mais aussi des appariements avec l'EDP.

Plus généralement, nous sommes centrés ici sur la production de données autour de la dépendance. Or la séance du Cnis portait sur le parcours des personnes âgées. Il faudrait progresser dans les ressources qui décrivent les transitions, les passages dans différents parcours de vie des personnes âgées. De quelle manière cette réflexion au sein du Cnis peut-elle s'étendre à d'autres domaines que celui de la prise en charge de la perte d'autonomie qui, bien qu'importante, ne touche heureusement pas la majorité des personnes âgées ? Dans quelle mesure les producteurs de données ont-ils des pistes pour être davantage représentatifs des plus âgés ? Quelle est la stratégie de l'information statistique française pour avoir des

échantillons représentatifs des groupes d'âge les plus âgés dans l'ensemble des enquêtes de la statistique publique ? Les autres transitions familiales, conjugales, etc. font l'objet de nombreuses études aux autres âges de la vie, mais pas aux grands âges. Comment pouvons-nous nous donner les moyens d'étudier ces transitions ? Pourrions-nous augmenter la taille des échantillons des enquêtes pour couvrir la population très âgée ?

Enfin, sur l'enquête SHARE, avez-vous envisagé une représentation des très grands âges ? Certes, les effectifs sont réduits, mais ces groupes devraient être de plus en plus représentatifs dans la population et nous n'en savons pas grand-chose aujourd'hui.

Florence JUSOT

L'enquête SHARE a pour vocation de suivre les déménagements et les évolutions conjugales de l'ensemble des personnes de plus de 50 ans. Nous avons la volonté d'être représentatifs. Aucune limite d'âge n'est fixée pour la participation à l'enquête SHARE. Nous voulons étudier ces phénomènes jusqu'aux âges les plus élevés. Nous allons essayer de mieux intégrer les institutions pour mieux suivre les personnes lorsqu'elles sont institutionnalisées, ce qui s'avère plus délicat aujourd'hui.

S'agissant de la bonne prise en compte des très âgés, nous nous heurtons parfois à des refus de participation au-delà d'un certain âge, provenant essentiellement des enfants de nos enquêtés. Nous continuerons de travailler pour convaincre nos participants qu'il est important de répondre. Nous pourrions peut-être imaginer des enquêtes plus allégées. Il est également possible que le passage au multimode soit facilitant. Nous avons longtemps pensé que le face à face constituait un bon moyen de toucher les personnes les plus âgées ou les plus malades, mais il représente aussi une intrusion à la maison. L'utilisation du téléphone avec une aide peut être un moyen de poursuivre la réponse.

Emmanuelle CAMBOIS

Votre problématique concerne la statistique publique en général. Comment pouvons-nous toucher ces personnes avec des enquêteurs formés ?

Florence JUSOT

Nous pourrions aussi envisager un suréchantillonnage. Aujourd'hui, la structure de l'échantillon de SHARE est conçue pour qu'il soit initialement représentatif. Pour SHARE 2.0, nous pourrions proposer un suréchantillonnage des 80 ans et plus par exemple. Il faudrait en discuter au niveau européen. En outre, il faudrait tenir compte du coût. Cette voie pourrait se révéler intéressante si elle était acceptée.

Layla RICROCH

L'adossement de l'enquête VQS au recensement peut être une piste à expertiser. Les questions du GALI sur les limitations vont être ajoutées au recensement, ce qui constitue déjà une grande amélioration. Des limitations pourront également être proposées dans le tronc commun des ménages.

Patrick AUBERT, Drees

Je compléterai la réponse. La question de la taille d'échantillon s'adresse plutôt à l'Insee. Pour les personnes âgées, au-delà des problématiques de dépendance, il faut aussi étudier les problématiques de retraite. Ce sujet a été récemment étudié en commission du Cnis. Sur les retraites, la Commission Services publics a été entendue. Pour la nouvelle vague de l'échantillon des régimes de retraités, la taille a été doublée une seconde fois, après avoir déjà été doublée lors de la vague précédente. Elle a notamment été augmentée sur les générations les plus anciennes. Ces données de retraite pourront être appariées avec l'enquête VQS, l'EDP ou le recensement.

Antoine BOZIO

Il est frappant de voir comment les présentations répondent assez bien à la journée organisée par le Cnis le 28 janvier dernier sur les appariements de données et les potentialités qu'ils offrent. La Drees a réalisé de multiples appariements qui ont permis d'améliorer le type d'informations recueillies. En écoutant Florence Jusot, j'avais l'impression que la démarche était très compliquée à mettre en place alors que l'expérience

des dernières années montre qu'elle s'est très largement améliorée, notamment avec la mise en place du code statistique non signifiant, les processus d'appariement développés par la Loi pour une République numérique, le fait qu'il ne soit pas nécessaire de passer par le NIR. J'ai le sentiment que la donne a beaucoup changé aujourd'hui et que le potentiel de ces appariements est réel et plus abordable que par le passé.

Florence JUSOT

J'en suis tout à fait d'accord. Nous allons justement réétudier la faisabilité. Notre appariement avec le CépiDC s'était révélé assez peu concluant et les données privées sur les décès nous permettent finalement de valider nos dates de décès avec plus de fiabilité. Il faut quand même avoir conscience que deux aspects de l'enquête SHARE rendent les choses plus compliquées. Tout d'abord, nous n'avons pas la maîtrise totale du questionnaire qui est défini et harmonisé collectivement. Nous pouvons demander l'ajout de quelques questions, mais nous ne pouvons pas intégrer toutes les questions qui permettraient de réaliser cet appariement. Mes collègues européens doivent juger ces questions pertinentes. En outre, le collectif SHARE est extrêmement attaché à l'open data. J'ai beaucoup de mal à croire que les données que nous appairerons puissent être en open data sur un Center data européen. Nous devons étudier dans quelle mesure ce frein pourrait être levé.

Emmanuelle CAMBOIS

L'Insee mène-t-il des réflexions sur la manière de toucher des populations très âgées qui sont de plus en plus représentatives dans la population générale ? Nous le savons tous, les appariements ne sont pas l'alpha et l'oméga des questions que nous nous posons sur les conditions de vie de nos concitoyens.

Antoine BOZIO

Je ne vois pas de représentant de l'Insee en mesure de répondre à cette question, mais la commission peut noter l'importance des échantillons aux grands âges pour que les enquêtes nous permettent de mieux comprendre cette population.

II.5. Proposition d'avis

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance des dispositifs d'observation du parcours des personnes âgées.

Selon la définition retenue, entre 5 % et 13 % des 18 millions de personnes de 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie. 59 % des 1,3 million de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) vivent à domicile et 630 000 personnes âgées sont accueillies dans 8 400 structures d'hébergement, hors résidence autonomie.

La commission salue les travaux réalisés pour améliorer le suivi des dispositifs à destination des personnes âgées, tels le dispositif d'enquêtes Autonomie ou la base Badiane (base de données inter-administratives des établissements et services médicosociaux) qui vise à rassembler des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les structures médicosociales.

La commission soutient les progrès en cours ou en projet dans le suivi dynamique des cohortes, notamment celui qui consiste à chaîner les remontées individuelles des bénéficiaires des prestations sur l'autonomie et les appairer à d'autres données en panel (notamment l'EDP) grâce au code statistique non signifiant (CSNS). Elle recommande aussi de continuer les investigations initiées entre les producteurs de l'enquête européenne Share, le SSM Santé et Solidarité et l'Insee, par exemple en vue d'un appariement avec Fideli ou avec les données de soins de la Cnam.

Elle recommande également d'améliorer le dispositif de suivi des mobilités résidentielles des personnes âgées, qui permettrait de mieux comprendre le passage en institution, notamment en

exploitant au mieux les informations sur le lieu de résidence (actuel et antérieur lorsque les personnes sont en établissement) dans les enquêtes et les données administratives, à chaque fois que cela est possible.

Emmanuelle CAMBOIS

Pouvons-nous préciser dans la première phrase que ces parcours portent sur les questions de santé et d'autonomie ?

Antoine BOZIO

Certes, nous avons fait un focus sur la question de la perte d'autonomie. Cependant, l'enquête SHARE prend en compte les trajectoires des personnes âgées dans un sens plus large. Nous devons favoriser l'étude du parcours des personnes âgées dans d'autres dimensions (parcours marital, résidentiel, financier, etc.). Je comprends la remarque, mais je ne crois pas que nous devrions réduire le périmètre. En revanche, il serait intéressant d'ajouter la nécessité d'amorcer une réflexion, peut-être au niveau de la statistique publique en général, sur la façon de mieux capturer les populations du grand âge qui ne sont pas toujours représentatives.

Emmanuelle CAMBOIS

J'y suis favorable.

Antoine BOZIO

Il incombe bien au Cnis de faire transparaître les besoins et engager ce type de réflexion pour amener des réponses de la part de la statistique publique.

Emmanuelle CAMBOIS

J'en suis tout à fait d'accord. Néanmoins, nous n'avons pas pris connaissance des dispositifs d'observation du parcours des personnes âgées dans leur ensemble.

Antoine BOZIO

Nous avons pris connaissance d'enquêtes qui permettent d'apprécier les parcours des personnes âgées sur de nombreuses dimensions.

Emmanuelle CAMBOIS

Beaucoup résumait le vieillissement à la perte d'autonomie. Or il serait bon d'apporter un contrepoint dans l'avis. Nous pouvons cependant le faire ailleurs et sous une autre forme.

Antoine BOZIO

Nous pourrions ajouter à la fin une phrase indiquant : « *Afin d'améliorer de façon plus globale la mesure des situations des personnes âgées au grand âge, la commission recommande d'amorcer une réflexion sur la mise en place d'un suréchantillonnage* ».

Emmanuelle CAMBOIS

Nous pourrions recommander d'amorcer une réflexion pour « *s'assurer de la représentativité des échantillons aux âges les plus élevés* ».

Nathalie CARON

Le terme de représentativité me gêne. En effet, les échantillons sont représentatifs, le sujet est plutôt un problème de précision et donc de taille suffisante de l'échantillon sur la population ciblée. Ce point reste délicat, car augmenter la taille de l'échantillon présente un coût. En outre, cette démarche ne se justifie pas sur toutes les enquêtes. Il faut essayer de trouver une formulation plus adaptée.

Françoise MAUREL, Cnis

Le sujet de la représentativité dans les enquêtes des âges les plus élevés a été posé dans un avis de la commission Démographie et questions sociales, adopté fin 2021, qui portait sur le grand âge. Aujourd'hui, nous évoquons plutôt les parcours, c'est-à-dire la dimension dynamique et je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire d'ajouter ce point dans l'avis.

Emmanuelle CAMBOIS

Même si nous parlons d'autonomie, dans la plupart de ces enquêtes, nous n'avons ni la précision ni la représentativité pour ces populations très âgées.

Antoine BOZIO

Je pense qu'il serait bon de terminer sur cette phrase, même si ce point a déjà été évoqué dans une autre commission. Il faut néanmoins trouver les bons termes. Je comprends la remarque de la représentativité. Aujourd'hui, le problème vient du fait que nous ne pouvons pas étudier cette population.

Arnaud MONTUS, Cnis

L'avis de la commission Démographie et questions sociales était rédigé comme suit : *« pour suivre la population du grand âge dans son ensemble, la commission recommande de veiller à ce que cette population soit suffisamment représentée dans les enquêtes en population générale »*.

Nathalie CARON

Cette phrase me satisfait.

Antoine BOZIO

J'en suis d'accord, mais il faudrait viser plutôt les enquêtes sur les 50 ans et plus.

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Nous ajouterons donc cette phrase à la fin de l'avis.

Amélie CARRERE

J'avais conclu ma présentation sur l'ouverture des données des caisses de retraite sur l'action sociale, des données sur les services d'aide à domicile de la base NOVA et des données de l'ACOSS. Pourrions-nous formuler une recommandation sur la mise à disposition de ces données aux chercheurs ?

Antoine BOZIO

Tout à fait. Nous pourrions l'ajouter à l'issue du 3^{ème} paragraphe sans forcément être exhaustifs dans les données mentionnées.

« Elle recommande de poursuivre l'ouverture des données permettant de contextualiser les trajectoires des personnes âgées (données de l'action sociale des caisses de retraite, base NOVA, etc.) ».

Si vous n'avez pas d'autre remarque, nous pouvons considérer que cet avis est approuvé.

La Commission approuve à l'unanimité l'avis tel qu'il a été amendé en séance.

III. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)

Françoise MAUREL

Trois demandes sont soumises à la commission, deux demandes formulées par la Drees et une demande émanant par la sous-direction des statistiques et des études, le SSM du ministère de la Justice.

La Drees demande tout d'abord l'accès aux informations de carrière des assurés issues du répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU) détenu par la Caisse nationale d'assurance vieillesse. La CNAV est l'opérateur de ce nouveau répertoire de gestion instauré en 2010 qui couvre tous les régimes du système de retraite (base et complémentaire), les services de l'Etat et les organismes gérant des prestations générant des droits à la retraite comme Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, etc.

Les données demandées par la Drees portent sur la carrière des assurés, qu'il s'agisse des périodes passées en emploi ou hors de l'emploi. Elles recouvrent des informations sur les droits à retraite et toutes les caractéristiques qui jouent sur le calcul des droits, le régime de retraite, le nombre de trimestres, les caractéristiques sociodémographiques des assurés et des informations d'identification, dont le NIR, la date et le lieu de naissance, mais aussi le nom, le prénom et l'adresse, ces dernières informations n'étant demandées que ponctuellement, en fonction des besoins, à des fins d'utilisation du répertoire comme base de sondage.

Ce répertoire exhaustif couvre l'ensemble des régimes. De ce fait, il pourrait à terme se substituer aux échantillons dits interrégimes de cotisants notamment. Dans un premier temps, la Drees mènera un travail d'expertise de ces données avant de les substituer à des productions existantes. Les données pourront également enrichir différentes enquêtes ou bases de données par appariement. Elles permettront par ailleurs de constituer des panels exhaustifs. Enfin, l'accès au répertoire par la Drees permettra de mobiliser celui-ci comme une base de sondage pour tirer des échantillons pour des enquêtes qui porteraient sur les carrières ou les perspectives de retraite.

Les usages potentiels de ces données s'avèrent nombreux. En première phase, il s'agira surtout d'évaluer les opportunités et les usages définitifs permis par ces données. De nombreux travaux d'ordre méthodologique et exploratoire sont donc prévus avant de diffuser des résultats d'études ou de nouvelles productions. L'enrichissement des données individuelles de la Drees par les nouvelles données issues du RGCU sera accessible aux chercheurs et chargés d'études dans le cadre du CASD.

La seconde demande de la Drees fait un peu écho à un point évoqué au cours de cette commission, puisqu'elle porte sur les données du Tableau de bord de la performance dans le secteur médicosocial détenu par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Il s'agit des données de type médico-socioéconomique souvent utilisées dans le cadre de procédures budgétaires. Ce tableau de bord est commun à 20 catégories d'établissements et services médicosociaux du secteur des personnes âgées et handicapées, représentant environ 22 000 structures. Les données demandées par la Drees concernent la caractérisation des établissements, les prestations de soins et d'accompagnement, le profil des personnes accompagnées, mais aussi des données de ressources humaines, de finance et de budget, de système d'information et de développement durable.

L'accès de la Drees à ces données a pour objectif d'enrichir le système d'information BADIANE en cours d'élaboration. Dans un premier temps, ce système concernera les établissements de personnes âgées dépendantes autrefois collectés par d'autres systèmes. Les travaux statistiques consisteront à expertiser cette nouvelle base, la mettre en cohérence avec les autres sources dont dispose la Drees, en faire une analyse qualité avant de produire des indicateurs. Ce nouveau système devrait entraîner des progrès dans la couverture du champ. Les résultats seront diffusés dans le cadre de publications de la Drees. Certains tableaux seront également diffusés en open data. Les données par établissement seront mises à disposition dans le cadre de fichiers de production et de recherche *via* le réseau Quételet PROGEDO. Des fichiers plus détaillés seront quant à eux accessibles au CASD.

Enfin, le SDSE du ministère de la Justice demande l'accès à des données détenues par le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV), autre service du ministère de la Justice. Les données sont issues du système d'information de l'aide juridictionnelle (SIAJ) et contiennent des éléments d'identification sur les personnes physiques qui recourent à cette aide juridictionnelle, voire sur leur représentant légal, ainsi que le nom des intervenants ministériels.

Le SSM souhaite disposer de données mensuelles de l'ensemble de la base de données de l'aide juridictionnelle afin de produire un certain nombre de chiffres clés pour les publications du ministère et mener des études ponctuelles. Des statistiques internes seront également produites à partir de ces données pour d'autres directions du ministère. Enfin, le SSM pourra répondre à des demandes, comme il le fait généralement sur ses travaux.

Cette source remplacera progressivement une source interne du ministère et sera complétée par d'autres sources issues notamment de données sur les avocats qui couvre également le champ de l'aide juridictionnelle et l'aide à l'intervenant de l'avocat. Ces données mensuelles seront ensuite diffusées sous forme de statistiques par le SSM Justice et mises à disposition des chercheurs *via* le CASD.

Antoine BOZIO

Si vous n'avez aucune question ni remarque, nous pouvons considérer que ces trois demandes sont approuvées.

La Commission approuve à l'unanimité les trois demandes d'accès à des sources administratives formulées au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

IV.1. Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières

Elvire DEMOLY, Drees

La Drees mènera cette enquête sur les urgences hospitalières en juin 2023. Nous observons une hausse continue du nombre de passages aux urgences depuis plus de vingt ans. La Drees a réalisé une première enquête sur les urgences en 2002 auprès d'un échantillon de 150 services d'urgences en France métropolitaine afin de mieux connaître les différentes populations fréquentant les urgences, les modes d'accès et les motifs de venue. A la suite d'une demande du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie et de la Direction générale de l'offre de soins, une nouvelle enquête exhaustive a été menée en 2013 dans l'ensemble des services d'urgences. En 2018, les utilisateurs des résultats de cette enquête ont exprimé la demande de reconduire l'exercice pour actualiser les données. Cette demande émanait notamment des urgentistes, d'institutionnels et de chercheurs. Il a donc été décidé de reconduire une enquête en 2023. La Drees a mené des concertations fin 2020 auprès des principaux intéressés (urgentistes, institutionnels, fédérations hospitalières, chercheurs) qui se sont tous prononcés en faveur de la reconduction de l'enquête. La Drees a constitué un comité de pilotage large et tous ces acteurs participent à la fois à la conception des questionnaires et à la mise en place du protocole de collecte.

Il est prévu de reconduire la méthodologie utilisée en 2013, avec une collecte exhaustive dans tous les points d'accueil des urgences autorisées, qu'il s'agisse d'urgences générales ou d'urgences pédiatriques, soit environ 700 points. Deux questionnaires seront proposés : un questionnaire sur la structure, son organisation et ses ressources humaines et un questionnaire patient qui concernera chaque passage aux urgences sur la journée de collecte donnée. La collecte se déroulera sur 24 heures, un mardi de juin 2023 afin d'éviter les périodes chargées pour les personnels, de 8 heures du matin au lendemain 8 heures. Le questionnaire papier sera passé par les personnels des urgences, puis saisi sur un site internet dédié.

Nous souhaitons nous appuyer sur le bilan de l'enquête 2013 qui était très positif, puisque nous avons recueilli 48 700 questionnaires de passage sur les 52 000 enregistrés dans le questionnaire structure. Cette enquête a pu être réalisée grâce à l'implication très forte des urgentistes sur le terrain, puisqu'il leur revient de collecter l'information. Elle a donné lieu à de nombreux travaux, à la fois des publications de la Drees, des publications de recherche, un congrès de la SFMU et un colloque spécifique de la Drees.

Pour l'édition 2023, nous souhaitons réaliser des appariements probabilistes avec d'autres sources, notamment les résumés de passage aux urgences qui, en 2013, n'étaient pas exhaustifs. Nous examinons également un appariement avec le SNDS dans l'idée d'étudier le parcours des patients avant et après la prise en charge aux urgences. Nous veillerons aussi à faciliter l'accès aux données dans le cadre de la réglementation avec un hébergement des données au CASD ou *via* le Health Data Hub. Enfin, nous rénovons les questionnaires afin d'intégrer des problématiques nouvelles, notamment des questions

spécifiques sur la pédiatrie et la gériatrie, ou des éléments sur le respect de l'intimité et de la confidentialité des patients lors de leur passage aux urgences.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur le renouvellement de l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières.

IV.2. Enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité

Isabelle PRAT, SSM Sécurité intérieure

De 2007 à 2021, une grande enquête nationale Cadre de vie et sécurité (CVS) a été menée par l'Insee en face à face auprès de 15 000 personnes âgées de 14 ans ou plus. En 2018, l'Insee a cependant annoncé à ses co-maîtrises d'ouvrage (SSMSI et ONDRP) qu'il ne serait plus en mesure de réaliser l'enquête sous sa forme actuelle à partir de 2022. Le ministère de l'Intérieur s'est alors engagé à mettre en œuvre des moyens financiers et humains pour garantir la pérennité d'un dispositif annuel d'enquête de victimation à compter de cette date. Le projet de refonte est piloté par le SSMSI.

De 2019 à 2021, le SSMSI a mené des consultations écrites auprès des experts et des utilisateurs de CVS, conçu une expérimentation en grandeur réelle en 2021 avec l'enquête GENESE et assuré la conception des outils de collecte dans le cadre d'une large concertation. Ces travaux nous ont permis de lancer la première édition de l'enquête VRS qui a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec octroi du caractère obligatoire en janvier 2022. La collecte est assurée par un prestataire privé. Le terrain a démarré le 1^{er} mars dernier pour s'achever le 17 juillet prochain.

S'agissant de la comitologie du projet, quatre instances décisionnelles ou consultatives ont été mises en place. Le comité de pilotage est chargé de veiller au respect des objectifs de l'enquête et suivre l'avancement des phases de conception, de préparation et de réalisation de l'enquête. Le conseil scientifique est quant à lui mobilisé pour expertiser scientifiquement les travaux conduits et donner des conseils en matière de valorisation. Le comité de concertation, composé d'une trentaine d'entités, a pour mission de permettre d'échanger et de concevoir de manière collaborative la méthodologie statistique, les questionnaires et les documents liés aux terrains de l'enquête. Il s'articule autour de deux groupes de travail. Enfin, des réunions spécifiques seront organisées avec les financeurs pour suivre l'avancement du projet d'enquête.

Pour l'édition 2023, nous souhaitons interroger des individus âgés de 15 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion, avec un double objectif : d'une part, produire annuellement des indicateurs clés sur les victimations et les perceptions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale et d'autre part, éclairer une thématique spécifique. Pour 2023, la thématique retenue, portée par la Drees, concerne le lien entre les victimations et la santé.

Pour répondre à ces objectifs, le SSMSI propose un cadre méthodologique élaboré avec les experts de l'Insee pour l'enquête GENESE et repris pour la première édition de l'enquête VRS cette année. L'enquête se déroule en deux phases : une première phase est menée auprès d'un large échantillon à partir d'un questionnaire généraliste pour fournir des indicateurs clés de la victimation et permettre l'analyse des évolutions, puis une seconde phase auprès d'un échantillon qualifié dans lequel les répondants de phase 1 ayant déclaré des atteintes ou un état de santé dégradé sont surreprésentés. Lors de la première phase, l'enquêté est invité à répondre au questionnaire sur internet, puis il est relancé par téléphone ou papier. Durant la deuxième phase, il est également invité à répondre au questionnaire sur internet, puis il est relancé par téléphone. Enfin, selon les résultats de l'édition 2022, un volet méthodologique en face à face ou par téléphone pourra être prévu.

Le questionnaire socle s'articule autour de trois séries de questions : le recueil des descripteurs socio-démographiques de l'enquêté, des questions sur les atteintes aux biens et à la personne afin de recenser les victimations au cours de la vie de l'enquêté et décrire les victimations subies au cours d'une année, et enfin des questions sur le cadre de vie, les perceptions et opinions de l'enquêté en matière de sécurité. Administré auprès d'un échantillon de répondants de phase 1, où les personnes victimes d'atteintes et de problèmes de santé sont surreprésentées, le questionnaire thématique interroge l'enquêté sur des événements qu'il a pu vivre au cours de sa vie dans une première partie qui aborde ses éléments biographiques. L'enquêté est ensuite interrogé sur le fait de connaître des difficultés pour réaliser certaines

activités et sur un éventuel placement sous mesure de protection juridique. Il répond également à une série de questions pour mesurer sa santé mentale actuelle et sa santé physique actuelle.

Pour les éditions 2024 et 2025, quatre thématiques sont en cours d'instruction : la cyber malveillance auprès des particuliers, les victimations dans le cadre sportif, le lien entre les victimations et les conduites addictives et les violences sexistes et sexuelles subies au travail. Ces thématiques seront présentées aux membres du conseil scientifique et du comité de concertation afin de rendre un avis de priorisation.

En termes de calendrier, deux ans avant l'édition N, la thématique est sélectionnée et nous mettons en place le groupe de travail dédié pour la conception des questionnaires. L'été qui précède l'édition, nous réalisons les tests des questionnaires, que nous finalisons à l'automne. Le terrain d'enquête a lieu au premier semestre de l'année N, avec pour objectif la publication des premiers résultats au premier trimestre de l'année suivante.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur le renouvellement de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité.

IV.3. Enquête sur les attentes des justiciables

Jean-Baptiste BERRY, SSM Justice

Cette enquête repose à la fois sur des demandes européennes et nationales. Au niveau européen, nous répondons tous les ans à la Commission européenne sur l'efficacité de la justice qui produit de nombreux instruments pour aider les ministères et juridictions pour évaluer l'efficacité de leur justice. En France, la Cour des Comptes a souligné, dans un rapport récent sur l'évaluation du Plan de transformation numérique de la justice, l'importance de se retourner vers les citoyens et justiciables. Enfin, il existe un consensus au sein du ministère de la Justice, en particulier *via* l'Inspection générale de la Justice, sur la nécessité de reproduire une enquête qui, en substance, avait déjà été réalisée voilà une dizaine d'années, mais qui se centrerait, pour l'édition 2023-2024, sur la justice civile, le parent pauvre de la justice du point de vue de la connaissance générale comme de l'attention des médias.

Cette enquête doit nous fournir trois grands types d'indicateurs sur les attentes des justiciables, la satisfaction de celles et ceux qui ont déjà eu affaire à la justice et enfin sur le taux de non-recours à la justice civile, difficulté qui a trait parfois à la méconnaissance des possibilités de contentieux et de recours. Le projet de questionnaire se compose d'un module général qui s'adresse à toute la population. Outre les questions démographiques et socioéconomiques, ce module se focalisera sur le système judiciaire de façon générale et sur les questions de confiance. Il sera accompagné d'un modèle spécifique aux usagers de la justice et d'un module destiné à celles et ceux qui ne font pas valoir leurs droits pour essayer de cerner les différents motifs de non-recours. Pour ce dernier module, nous réfléchissons encore à la façon de discriminer ce groupe et retirer le biais de sélection portant notamment sur la méconnaissance.

L'Insee réaliserait la collecte par internet, un prestataire se chargeant de la collecte téléphonique et des relances. Le plan de sondage sera également établi par l'Insee, avec un tirage dans l'échantillon FIDELI des fichiers fiscaux. L'unité d'échantillonnage correspond à l'individu âgé d'au moins 18 ans au 1^{er} janvier 2022. Nous prévoyons un échantillon d'au moins 20 000 individus. Le caractère obligatoire de l'enquête sera demandé avec le visa au Comité du label. Nous envisageons de passer devant le Comité début 2023, ce qui suppose une concertation sur le questionnaire au deuxième semestre 2022, voire début 2023. Nous disposerons ensuite de trois à quatre mois pour prendre en considération les remarques du Comité du label le cas échéant. L'enquête serait sur le terrain fin 2023-début 2024.

Un premier rapport serait publié au premier semestre 2025. Nous avons pour ambition d'alimenter les données de l'enquête avec les données de FIDELI sur les revenus fiscaux. Nous mettrons les données à disposition via le CASD et le centre Quêtelet entre fin 2025 et début 2026.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les attentes des justiciables.

IV.4. Panel d'élèves du 1^{er} degré recrutés en 2011

Meriam BARHOUMI, Depp

Je suis responsable des panels dans le bureau des études statistiques sur les élèves. Nous demandons un renouvellement de l'avis d'opportunité sur ce panel. Il est constitué d'une cohorte d'élèves scolarisés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011 que la Depp suit depuis cette date. Ces dispositifs de panels sont mis en place par la Depp depuis près de cinquante ans afin de décrire et expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire.

Un avis favorable a été émis pour ce panel en 2010 et renouvelé en 2016. Le label d'intérêt général a quant à lui été renouvelé en 2020 pour les années scolaires de 2019 à 2021. Cette demande d'opportunité porte sur trois ans, de l'année 2022-2023 à l'année 2024-2025, afin de poursuivre l'observation des élèves de notre échantillon jusqu'au terme de leurs études secondaires, conformément à l'objectif initial de ce panel.

Le panel 2011 recouvre un échantillon de près de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire à la rentrée scolaire 2011. Les élèves scolarisés en éducation prioritaire ont été surreprésentés avec un coefficient de 2,5. Les élèves étaient sélectionnés grâce à un sondage à deux degrés : dans un premier temps, nous avons tiré des écoles, puis nous avons tiré aléatoirement une classe par école, tous les élèves de cette classe étant éligibles à ce panel. L'échantillon a été recruté sur le champ de la France métropolitaine, mais les élèves qui étaient scolarisés plus tard dans une école d'un DROM ont continué d'être observés.

Nous procédons à une actualisation annuelle de la situation scolaire des élèves grâce à des remontées de données à partir des systèmes d'information du ministère (bases administratives du premier degré du CP au CM2, puis bases administratives du second degré au collège et au lycée). Nous avons mesuré les acquis des élèves au démarrage de ce panel en 2012, puis des mesures ont été prises lorsque les élèves étaient en CM2, 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}. Les familles ont été interrogées à trois reprises, en 2012, 2016 et 2022. Les élèves ont été interrogés dans le cadre d'une enquête en collaboration avec l'INJEP en 2019 sur leurs activités en dehors du collège. Enfin, nous avons interrogé les chefs d'établissement sur le déroulement de la procédure d'orientation en fin de 3^{ème} et de 2^{nde}.

L'attrition de ce panel s'est révélée très faible. Après neuf ans de suivi, nous arrivons à actualiser la situation de près de 96 % des élèves recrutés initialement. Les taux de réponse aux différentes interrogations sont également restés élevés. Ainsi, 90 % des familles ont bien accueilli les enquêtes et ont répondu aux trois interrogations. Le taux de réponse à l'enquête auprès des collégiens en 2019 a lui aussi atteint 90 %. Il s'est établi à 80 % pour les enquêtes orientation, mais ce taux est provisoire, puisque ces enquêtes sont en cours.

L'enquête Jeunes et orientation s'inscrit dans la continuité de ces opérations de collecte. La Depp a prévu d'interroger les jeunes de ce panel sur leur orientation, leur projet d'études supérieures et leur projet professionnel. En 2023, les élèves de ce panel seront en terminale. Cette enquête s'avère utile, car les choix d'orientation sont très importants dans la détermination de l'avenir des jeunes dans l'enseignement supérieur et sur le marché du travail. Elle est d'autant plus nécessaire dans le contexte des nouvelles réformes du lycée et de l'orientation vers l'enseignement supérieur, notamment la mise en place de PARCOURSUP. Cette enquête permettra de mieux comprendre la construction des parcours scolaires et des parcours professionnels des jeunes, ainsi que les inégalités en termes d'orientation en mettant en regard les informations recueillies avec l'information dont nous disposons déjà dans le panel, comme les résultats scolaires ou l'environnement familial des élèves, ou encore les représentations de ces derniers et de leur famille.

Nous avons prévu de consacrer un module aux élèves de terminale pour les interroger sur leur stratégie de choix des vœux dans PARCOURSUP, les vœux les moins/les plus souhaités, avec, pour chacun des vœux, des questions sur les raisons qui ont motivé ces choix et sur le déroulement de la procédure de PARCOURSUP (difficultés, fonctionnement, sources d'information, etc.). Des questions concerneront par ailleurs tous les élèves du panel sur le vécu de l'orientation d'une manière générale, leur perception du déroulement de leur scolarité, l'estime de soi, les activités et loisirs, ainsi que sur leur projet de poursuite d'études, les raisons d'arrêt d'études le cas échéant et leur projet professionnel.

Nous avons prévu une enquête auto-administrée par internet, ce qui nous donnera la souplesse de programmer les filtres, puisque les questions seront différentes selon la voie d'enseignement. En cas de non-réponse, le questionnaire sera passé par téléphone. La période de l'enquête prendra en compte toutes les contraintes liées au calendrier de la passation des examens du baccalauréat et les contraintes de la saisie des vœux dans PARCOURSUP. L'enquête se déroulera donc entre mars et juin 2023. Il est prévu de récupérer ultérieurement l'exhaustivité des vœux et du déroulement de la procédure PARCOURSUP dans les bases de données du SIES.

Un comité scientifique associe plusieurs acteurs spécialistes dans ce domaine : des chercheurs en économie ou sociologie et ayant une expertise sur les problématiques d'orientation, des représentants des administrations et du service statistique des ministères de l'Education nationale, des représentants de France Stratégie, du ministère de la Culture et du ministère du Travail. La première réunion de ce comité s'est tenue hier et nous avons travaillé sur une première version du questionnaire. Des réunions de concertation sont prévues avec les syndicats d'enseignants, les syndicats des personnels de direction de l'éducation nationale, des associations de parents d'élèves et des associations familiales, ainsi que des associations lycéennes et étudiantes.

Un test sera mené en avril 2022 sur 800 jeunes pour tester le questionnaire. Le comité scientifique se réunira ensuite pour retravailler le questionnaire en fonction des retours de ce test. Le passage au comité du Label est prévu en décembre 2022. L'enquête sera sur le terrain à partir de mars 2023. Le module consacré aux élèves de terminale sera répété en 2024 et 2025 pour interroger les élèves en terminale en retard d'un ou deux ans.

La Commission Services publics et services aux publics rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur le renouvellement du panel d'élèves du 1^{er} degré recrutés en 2011.

CONCLUSION

Antoine BOZIO

Je remercie nos deux rapporteurs, le Cnis pour l'organisation de cette commission, nos intervenantes de la session sur les trajectoires des personnes âgées et les représentants des services statistiques ministériels qui sont venus nous présenter leur demande d'avis. Je vous souhaite à tous une bonne fin de journée et vous donne rendez-vous à la prochaine réunion de cette commission.

La séance est levée à 17 heures 10.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS »
